

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Carte scolaire – 2019-2020**

Rapporteur : Chantal Brault

Chaque année, la direction départementale de l'Education nationale examine la carte scolaire du département en vue de prononcer les ouvertures ou fermetures de classes après que les inspecteurs de l'éducation nationale aient communiqué les effectifs prévisionnels donnés à titre indicatif par les villes.

La direction départementale des services de l'Education nationale a prononcé en février 2019, pour la rentrée 2019-2020, la fermeture :

- d'une classe à l'école maternelle du Centre,
- d'une classe à l'école maternelle des Blagis,

ainsi que l'ouverture :

- d'une classe à l'école maternelle des Clos Saint-Marcel,
- d'une classe à l'école primaire du Petit Chambord.

En séance du 23 mai 2019, le conseil municipal a délibéré pour demander le maintien du nombre de classes dans les écoles maternelles du Centre et des Blagis.

La Ville a été informée le 20 juin 2019 des nouvelles dispositions prises par la DASEN :

- annulation de l'ouverture de la classe à l'école maternelle des Clos Saint-Marcel,
- ouverture d'une classe à l'école maternelle du Petit Chambord.

Les effectifs prévus à la rentrée scolaire 2019-2020 sont de 175 élèves à l'école maternelle des Clos Saint-Marcel.

Avec six classes comme actuellement, cela conduit à une moyenne de 29,2 enfants par classe, ce qui n'est pas acceptable. Il est donc nécessaire de maintenir l'ouverture d'une classe, d'autant qu'on constate chaque année que des nouvelles inscriptions sont prises pour chaque école durant la période des vacances d'été, ce qui devrait donc encore faire augmenter les effectifs des écoles.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander le maintien du nombre actuel de classes à l'école maternelle des Clos Saint-Marcel à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, et ce afin de préserver un enseignement de qualité au sein des écoles de Sceaux.